

Loi de règlement des comptes

Par **Booker**, le 12/09/2013 à 23:19

Bonsoir !

J'aurais une petite question à vous soumettre concernant la loi de règlement des comptes. J'ai lu dans mon cours qu'elle établit le bilan de l'exercice budgétaire.

Aussi elle "prévoit des dispositions pour rectifier les écarts budgétaires le cas échéant". De ce fait, cette loi LR peut dans certains cas empiéter sur/imposer des mesures à la prochaine loi de finance initiale si elle prévoit en avance des dispositions pour rectifier les écarts ?

Cordialement !